Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260624-CC_2026_06_124-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_06_124

Objet : Convention de partenariat avec Bretagne vivante pour la poursuite de l'accompagnement de la future RNR des dunes et paluds bigoudènes

LE MERCREDI 24 JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle Pierre Jakez Hélias, Place Corentin Hénaff, 29710 POULDREUZIC sous la présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BERRIVIN Annie, BEST Célia, BOURDON Fabien, BUREL Michèle, GENTRIC Alexis, GLAZ Christine, GUENOLE Claudie, HUET Jean Baptiste, LAGADEC Patrice, LE COZ Hervé, LE DISSEZ Mordiern, LE DIZES Philippe, LE DONGE Magali, LE GAC Morvan, LE LOC'H Christophe, OLIVIER Martine, ORY Valentin, PETILLON Loïc, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, PORS Olivier, QUERE Micheline, RAPHALEN Michel, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, VIVIEN Nelly, ZILLER Fanny.

Représentés : CANEVET Michel (pouvoir à OLIVIER Martine), DURAND Dorothée (pouvoir à ORY Valentin), KERSUAL Joelle (pouvoir à RAPHALEN Michel).

Absents excusés : CARIOU Jacques, FLOCHLAY Loic, KERSAUDY Maria, LE DONGE Jean-Luc

Absent : GENTRIC Guénolé

Secrétaire de séance : PETILLON Loïc

Date de convocation et de publication : 18 juin 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 30
Votants : 30
- dont « pour » : 30
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Olivier PORS, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire que la participation de l'association naturaliste, Bretagne Vivante, à la gouvernance du projet de RNR, permet de disposer de contributions expertes sur les enjeux de patrimoine naturel dans la mise en œuvre de la démarche.
L'association est en effet le principal référent naturaliste du territoire qui, grâce à l'implication des salariés et des nombreux bénévoles locaux, apporte un appui technique et scientifique aux collectivités dans leur gestion quotidienne des espaces naturels et du site Natura 2000 baie d'Audierne.
Le rôle de l'association pour la connaissance et son accompagnement pour la gestion du site depuis de nombreuses années est un des facteurs de réussite des démarches récemment entreprises (label Ramsar, réponse à l'AMI).
Entre 2023 et 2025, Bretagne vivante a participé activement à la concertation pour l'élaboration du dossier de demande de classement de la RNR. La convention, qui cadrait l'attente des co-porteurs de projet et cette mission d'accompagnement, a donné entière satisfaction.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260624-CC_2026_06_124-DE

Dans le cadre de la finalisation de la démarche de classement et du lancement de la phase d'élaboration du plan de gestion de la future RNR, il vous est proposé de poursuivre le partenariat avec l'association et d'établir une nouvelle convention annuelle (***Cf. annexe***).
L'objet de cette convention porte sur l'appui et l'accompagnement de la démarche au travers des actions suivantes :

- Participation à l'élaboration du protocole de chasse au sanglier
- Analyses complémentaires à inclure au diagnostic du plan de gestion
- Lancement de la démarche d'élaboration du plan de gestion.

Les termes de la convention sont proposés sur une base de 3,5 jours pour un montant total de 1 921,5 € qui sera supporté par les deux communautés de communes bigoudènes, soit un engagement de 960,75 € par collectivité.
Le versement de la subvention est proposé comme suit :

- acompte de 5o % (960,75 €) versé par la CCPBS à la signature de la convention ;
- solde de 5o % (960,75 €) versé par la CCHPB à l'échéance de la convention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L52211-10 relatif aux délégations de l'assemblée délibérante des E.P.C.I au Président,
Vu la convention de partenariat annexée,
Considérant l'intérêt des actions de l'association Bretagne vivante concernant le classement en RNR du site des dunes et paluds bigoudènes,

Sur proposition de Olivier PORS,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Approuve** les termes de la convention de partenariat, annexée à la présente délibération dont les modalités de versement de la subvention répartie entre la CCHPB et la CCPBS,
- **Autorise** le président à signer la convention tripartite de partenariat entre la CCHPB et la CCPBS et Bretagne vivante.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget.

Le secrétaire de séance,
Loïc PETILLON

Le Président
Philippe RONARC'H